

DECISION n°14.2022

(annule et remplace la précédente)

Objet : Conclusion d'un marché de travaux d'aménagement d'une aire de services pour camping-cars (MAPA 2022/02)

Le Maire de Plouescat,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Municipal à déléguer pendant toute la durée du mandat tout ou partie de ses compétences ;

Vu la délibération du conseil municipal n°12.2020 en date du 25 mai 2020 portant délégations d'attributions au Maire, dont le pouvoir de prendre des décisions en matière de marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalables en raison de leur montant ; lorsque les crédits inscrits au budget sont suffisants ;

Vu l'analyse des offres remises ;

Vu l'avis de la commission conjointe « Travaux – Urbanisme – Cadre de vie » et « Réseaux – Sécurité » réunie le 7 novembre 2022 ;

Considérant que dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de service pour camping-cars, la Commune a lancé une mise en concurrence sous forme de procédure adaptée ;

Considérant que le marché de travaux a pour objet, en lot unique, les travaux de terrassements, d'empierrements, de revêtements et de réseaux ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un marché de travaux d'aménagement d'une aire de services pour camping-cars avec l'entreprise COLAS FRANCE – Territoire Ouest – Centre de Morlaix sise 2 Rue Jean Riou – ZA de la Boissière à Morlaix, pour un montant de 128 580,25 € HT.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et un exemplaire original sera conservé au registre des actes de la Commune.

Je soussigné, Eric LE BOUR, Maire, atteste le caractère exécutoire de la présente décision après réalisation des formalités préalables nécessaires de publication sur le site internet de la Commune et de transmission aux services de l'Etat.

Publié sur le site internet de la Commune le : 23/12/2022

POUR COPIE CONFORME
A Plouescat, le 16 décembre 2022
Le Maire, Eric LE BOUR.

